

**Glossaire sur les retraites**  
**Jean-Marie Harribey**  
**Note, Fondation Copernic, 2008**

***Equilibre financier des caisses de retraites***

Les ressources des caisses de retraites doivent être égales aux pensions versées, c'est-à-dire :  
 $\text{nombre de salariés} \times \text{salaire moyen} \times \text{taux de cotisation} = \text{nombre de retraités} \times \text{pension moyenne}$

ou encore :  $\text{taux de remplacement} = \text{taux de cotisation} / \text{ratio de dépendance}$

Il existe donc trois leviers pour équilibrer l'assurance vieillesse :

1) faire varier le taux de remplacement : le gouvernement a choisi de le diminuer par plusieurs moyens :

- augmenter la durée de cotisation en sachant que peu de salariés atteindront les 40 annuités, a fortiori 41 et 42 ;

- décote par année manquante

- indexation sur les prix ;

- augmentation du nombre d'années de référence pour le calcul de la retraite.

2) faire varier le ratio de dépendance : un chômage élevé, une immigration refoulée et une activité des seniors réduite par suite des plans de licenciement accentuent le poids sur les actifs ; au contraire, une politique de plein emploi et une politique d'immigration plus humaine favorisent l'équilibre des compte sociaux.

3) faire varier le taux de cotisation : en manifestant une hostilité farouche à toute cotisation sociale supplémentaire, le patronat a eu gain de cause. Pourtant, la seule solution équitable et en même temps réaliste est d'accompagner l'augmentation des besoins de protection sociale par une augmentation progressive, et donc faible, du taux de cotisation. Comme par hasard, parmi les trois leviers possibles, c'est le seul que le COR n'envisage pas.

***Ratios de dépendance***

Le ratio de dépendance démographique est le rapport du nombre de personnes qui ne sont pas en âge de travailler (jeunes et vieux) et du nombre de personnes en âge de travailler. Par convention, on retient pour la première catégorie les jeunes de moins de 20 ans et les personnes de plus de 60 ans et plus, et pour la seconde catégorie les personnes de 20 à 59 ans. Mais, le plus souvent, pour traiter de la question des retraites, on rapporte le nombre de personnes de 60 ans et plus au nombre de personnes de 20 à 59 ans.

Le ratio de dépendance économique est le rapport du nombre de personnes inactives et du nombre de personnes actives. Dans la pratique, on raisonne très souvent sur le ratio exprimant le rapport du nombre de retraités et du nombre d'actifs. En 2000, ce dernier ratio était de 40% (4 retraités pour 10 actifs). Le rapport de novembre 2007 du COR prévoit que ce ratio passera à 70% (7 retraités pour 10 actifs) en 2050. Cette augmentation de 4 à 7 pour 10, donc de trois quarts en 50 ans peut paraître importante, mais, ramenée à l'année, elle ne représente qu'une augmentation moyenne de 1,13%, ce qui est parfaitement assimilable par l'économie, à condition de faire évoluer parallèlement les cotisations sociales en « faisant cotiser davantage les profits ».

***Salaires portés au compte***

La réforme Balladur (1993) a retenu les 25 meilleures années de salaire comme base du calcul des retraites. Chaque année, le salaire, jusqu'à hauteur du plafond de la sécurité sociale, est enregistré (« porté au compte ») et, à la fin de la vie active, les 25 meilleures années sont donc retenues en « actualisant » chaque montant d'un taux égal à la hausse des prix. Cette modification est sans doute la plus grave parce que non seulement elle coupe l'évolution des

pensions de celle des salaires, mais les salaires eux-mêmes pris en compte ne sont revalorisés que de la simple hausse des prix.

### ***Systemes de retraites***

#### ***Retraites par répartition***

Les cotisations sociales (la part « salariale » et la part « patronale », les deux étant prélevées sur la valeur produite par le travail) sont immédiatement utilisées pour verser les pensions aux retraités. Les fonds sont donc mutualisés et constituent la partie socialisée du salaire.

#### ***Retraites par capitalisation***

Dans ce système, chaque individu est tenu de souscrire à un plan de retraite individuel auprès d'une compagnie d'assurance privée ou d'un fonds de pension et capitalise les intérêts perçus au titre du placement de son épargne ainsi effectué. En apparence, chacun « paie pour sa retraite ». En réalité, au moment de la liquidation de la retraite, la pension que percevra le retraité proviendra, comme dans le système par répartition, d'un transfert en provenance de la richesse produite par les actifs du moment. C'est la raison pour laquelle un système de retraite par capitalisation n'est pas capable de faire face à l'évolution démographique, contrairement à ce que laissent entendre les propagandistes des réformes libérales, car les fonds de pension ne créent pas de richesse supplémentaire, ils ne font que répartir entre les épargnants les plus riches les fruits du travail productif.

#### ***Taux de remplacement***

Proportion de la pension de retraite par rapport au salaire antérieur. Avant la première réforme (Balladur, 1993), le taux de remplacement était, pour les salariés du privé comme du public, d'environ 75%. Depuis ce moment, la baisse du taux de remplacement avoisine, ou dépasse dans certains cas, 20 points de pourcentage.

#### ***Travail (durée et pénibilité) et retraites***

Depuis deux siècles, les luttes sociales ont permis d'utiliser en partie les gains de productivité pour réduire la durée du travail (quotidienne, hebdomadaire, annuelle, sur la vie), ce qui contribue à alléger la pénibilité du travail. Cette tendance est menacée par les politiques néolibérales qui entendent l'inverser parce qu'elle équivaut à remodeler la répartition des revenus en faveur des salariés. Il est donc crucial de s'opposer à ce qui n'est qu'une exigence capitaliste : au « travailler plus », nous opposons le « travailler moins » dès lors que les besoins essentiels de tous sont satisfaits.